



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*
Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

Agen, le 12 juin 2014

Avis du Préfet

Décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Par décision du 4 juin 2014, la CNAC a REFUSÉ à la SCI "Les Peupliers" l'autorisation préalable requise en vue de la création d'un ensemble commercial SUPER U sur la commune de BRAX

Le texte de cette décision sera affiché à la mairie de Brax dès sa notification.